

Le dispositif d'accompagnement personnalisé

L'enjeu du dispositif d'accompagnement personnalisé est principalement d'améliorer le traitement des situations des stagiaires en difficulté, en reconnaissant des niveaux de traitement intermédiaires avant alerte, mais également de permettre une bonne connaissance partagée entre les acteurs, et en premier lieu au sein du tutorat mixte. Il s'agit aussi d'éviter une procédure lourde qui pourrait aller à l'encontre de l'objectif.

Dans le cadre de cet accompagnement, il est nécessaire d'insérer le dispositif dans un temps limité, connu du stagiaire, et de procéder à un bilan de l'action menée afin d'envisager un passage à un niveau inférieur ou supérieur d'accompagnement.

Niveau 1 : renforcement du tutorat de proximité

- Les acteurs : le tutorat mixte
- Aucun document formalisé
- Échange au sein du tutorat mixte sur les difficultés repérées, information du chef d'établissement
- Un stagiaire en renouvellement est d'emblée à ce niveau en début d'année.

Niveau 2 : aménagement de formation

- Les acteurs : le tutorat mixte, le responsable pédagogique du site INSPE, le chef d'établissement ou le chargé de mission formation du département¹.
- L'INSPE et l'établissement/circonscription renforcent l'action du tutorat mixte en proposant au stagiaire des aides complémentaires. Ces démarches entreprises par l'une ou l'autre des parties informées du niveau de difficulté déclenche ce niveau 2.
- Le binôme de tuteurs, qui doit être informé de toutes ces actions, complète une fiche de suivi comprenant les constats des difficultés, les actions datées entreprises par le tutorat mixte, ainsi que celles mises en place par l'INSPE et/ou l'établissement/circonscription².
- A ce niveau, le responsable pédagogique du site INSPE et l'établissement/circonscription sont informés et peuvent suivre la situation. La fiche de suivi complétée par le binôme de tuteurs est partagée par tous ces acteurs, ainsi que par le stagiaire.

Niveau 3 : alerte

- Les acteurs : s'ajoutent la direction de l'INSPE et l'inspecteur.
- Les acteurs impliqués dans l'aménagement de formation s'entendent pour déclencher l'alerte
- L'INSPE et l'Éducation nationale se mettent en relation pour acter d'une réponse adaptée qui s'impose au stagiaire.
- La fiche de suivi, retraçant l'historique de l'accompagnement, est complétée par le dispositif d'alerte ainsi activé. Cette fiche est communiquée à l'ensemble des acteurs, y compris au stagiaire.

Les deux documents qui suivent présentent :

- Une description des différents niveaux d'accompagnement
- Une proposition de fiche de suivi permettant de conserver une trace de l'historique des actions menées et des dispositifs activés aux niveaux 2 et 3.

¹ En relation avec les acteurs de la circonscription.

² Le niveau départemental est naturellement impliqué au travers de l'IEN chargé de mission formation en relation avec la circonscription.